

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU
GRAND NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidée	3
État des flux de trésorerie consolidés	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 18

RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 août 2019

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.


La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrés dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



Directeur de l'éducation



Surintendant des affaires

30 novembre 2019



KPMG s.r.l.
Claridge Executive Centre
144, rue Pine
Sudbury Ontario P3C 1X3
Canada
Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Rapport aux conseillers et conseillères scolaires du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario qui comprennent

- l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2019
- l'état des résultats et du surplus accumulé consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution de la dette nette consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes consolidées, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidé du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2019, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière de l'entité et activités de l'entité du groupe du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l.

A thick, black, handwritten-style line that starts under the 'KPMG' and extends to the right, ending in a small arrowhead.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

30 novembre 2019

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2019, avec informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Actif financier :		
Liquidités	5 682 282 \$	11 464 258 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	34 038 326	31 685 083
Total de l'actif financier	39 720 608	43 149 341
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	7 924 052	10 241 767
Dettes à long terme (note 6)	24 387 767	25 543 653
Revenus reportés (note 7)	3 077 740	2 602 897
Avantages sociaux futurs (note 15)	216 178	198 222
Apports en capital reportés (note 8)	61 933 592	59 153 798
Total du passif financier	97 539 329	97 740 337
Dette nette	(57 818 721)	(54 590 996)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 9)	584 787	557 040
Immobilisations corporelles (note 10)	67 155 689	63 221 816
Total de l'actif non financier	67 740 476	63 778 856
Surplus accumulé (note 11)	9 921 755 \$	9 187 860 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:



Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019, avec informations comparatives pour 2018

	Budget 2019	Résultats 2019	Résultats 2018
Revenus :			
Subventions municipales	3 711 372 \$	3 758 415 \$	3 636 805 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	52 124 331	52 354 040	50 339 261
- autres	5 047 573	5 067 976	2 377 137
- amortissement des apports en capital reportés (note 8)	3 269 663	3 438 053	3 269 662
Subventions fédérales et droits de scolarité	34 878	17 388	49 926
Autres revenus - conseils scolaires	25 000	53 955	22 443
Autres revenus et droits de scolarité	670 000	2 426 185	1 868 611
Revenus de placement	-	108 205	146 708
Collecte de fonds des écoles	1 150 000	1 220 295	1 213 603
Total des revenus	66 032 817	68 444 512	62 924 156
Dépenses (note 12) :			
Enseignement	43 098 637	43 346 703	41 997 363
Administration	3 060 579	2 888 384	3 091 851
Transport	3 004 288	3 138 781	2 882 905
Installations destinées aux élèves	10 758 650	10 629 609	10 408 933
Autres dépenses	5 047 573	6 480 473	3 437 953
Activités financées par les écoles	1 150 000	1 226 667	1 223 259
Total des dépenses	66 119 727	67 710 617	63 042 264
Surplus (déficit) annuel	(86 910)	733 895	(118 108)
Surplus accumulé, début de l'exercice	9 187 860	9 187 860	9 305 968
Surplus accumulé, fin de l'exercice	9 100 950 \$	9 921 755 \$	9 187 860 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidée

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019, avec informations comparatives pour 2018

	Budget 2019	Résultats 2019	Résultats 2018
Surplus (déficit) annuel	(86 910)	733 895 \$	(118,108) \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 665 359)	(7 522 857)	(7 674 152)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 847 280	3 588 984	3 420 594
	(1 818 079)	(3 933 873)	(4 253 558)
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(584 787)	(557 040)
Utilisation de frais payés d'avance	-	557 040	460 086
	-	(27 747)	(96 954)
Augmentation de la dette nette	(1 904 989)	(3 227 725)	(4 468 620)
Dette nette, début de l'exercice	(54 590 996)	(54 590 996)	(50 122 376)
Dette nette, fin de l'exercice	(56 495 985)	(57 818 721) \$	(54 590 996) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019, avec informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus (déficit) annuel	733 895 \$	(118 108) \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 588 984	3 420 594
Amortissement des apports en capital reportés	(3 438 053)	(3 269 662)
	884 826	32 824
Sources et (utilisations) :		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	(2 353 243)	2 614 665
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(2 317 715)	4 409 838
Augmentation (diminution) des revenus reportés	474 843	(431 091)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	17 956	(63 725)
Augmentation des frais payés d'avance	(27 747)	(96 954)
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	(3 321 080)	6 465 557
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(7 522 857)	(7 674 152)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(7 522 857)	(7 674 152)
Financement :		
Dette remboursée	(1 155 886)	(1 102 592)
Ajouts aux apports en capital reportés	6 217 847	7 674 152
Changement net des liquidités liées au financement	5 061 961	6 571 560
Changement net des liquidités	(5 781 976)	5 362 965
Liquidités, début de l'exercice	11 464 258	6 101 293
Liquidités, fin de l'exercice	5 682 282 \$	11 464 258 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assorti d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affection reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériels informatiques	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

h) Paiements de transfert :

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Paiements de transfert (suite) :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le conseil scolaire offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation des avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) pour la FEESO et l'AEFO ont été établies en 2016-2017. Les FSSBE pour le SCFP et les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école ont été établies en 2017-2018. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire selon les critères d'admissibilité de leur FSSBE respective. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les syndicats, les groupes d'employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le conseil scolaire offre des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux retraités de tous les groupes, et continue de prendre en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour ceux qui sont en invalidité de longue durée et pour certains retraités qui sont à la retraite par ces régimes.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Principales méthodes comptables (suite) :

- j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :
 - i) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
 - ii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.
- k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tel qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.
- l) Montants budgétés :

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.
- m) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.
- n) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2019, le conseil a un compte débiteur envers la province de 26 866 795 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2018 – 29 497 946 \$).

3. Comptes débiteurs :

	2019	2018
Gouvernement de l'Ontario	32 013 783 \$	29 504 006 \$
Gouvernement du Canada	1 219 631	1 192 352
Autres conseils scolaires	23 929	99 438
Municipalités	489 028	557 920
Autres	291 955	331 367
	34 038 326 \$	31 685 083 \$

4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par le Ministère de l'Éducation. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2019, le solde se chiffre à Nul \$ (2018 - Nul \$).

5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2019	2018
Créditeur commerciales	4 520 420 \$	5 190 778 \$
Liés à la paie	1 470 345	1 523 715
Autres conseils scolaires	428 803	380 568
Gouvernement du Canada	324 119	313 050
Gouvernement de l'Ontario	67 446	1 795 256
Autres	1 112 919	1 038 400
	7 924 052 \$	10 241 767 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débentures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2019	2018
CIBC Mellon Trust Company – débenture (i)	4 968 257 \$	5 310 370 \$
Office ontarien de financement (ii)	19 419 510	20 233 283
	24 387 767 \$	25 543 653 \$

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débentures de 25 543 653 \$ en cours au 31 août 2018 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2020	1 211 820 \$	1 109 051 \$	2 320 871 \$
2021	1 270 535	1 050 495	2 321 030
2022	1 332 165	965 833	2 297 998
2023	1 396 854	924 512	2 321 366
2024	1 464 771	856 783	2 321 554
Par la suite	17 711 622	4 565 439	22 277 061
	24 387 767 \$	9 472 113 \$	33 859 880 \$

- (i) La débenture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échus en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.
- (ii) Les prêts à long terme émis par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 243 220 \$	4,560 %	2031
1 991 376	4,900 %	2033
6 538 033	5,062 %	2034
1 255 771	5,232 %	2035
365 015	4,833 %	2036
4 209 348	3,970 %	2036
1 908 460	2,993 %	2040
1 908 287	3,242 %	2041

Les emprunts sont garantis par l'affectation, chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2018	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2019
Réfections	1 572 687	\$ 1 213 955	\$ 175 042	\$ 1 429 885	\$ 1 181 715
Enfance en difficulté	438 307	8 172 478	8 193 746	–	417 039
Éducation autochtone	11 760	198 607	210 367	–	–
Autres	580 143	7 374 194	6 475 351	–	1 475 986
Total	2 602 897	\$ 16 959 234	\$15 054 506	\$ 1 429 885	\$ 3 077 740

8. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2019	2018
Solde, début de l'exercice	59 153 798 \$	54 749 308 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	6 217 847	7 674 152
Recettes constatées pour la période	65 371 645 (3 438 053)	62 423 460 (3 269 662)
Soldé, fin de l'exercice	61 933 592 \$	59 153 798 \$

9. Frais payés d'avance :

	2019	2018
Consortium de transport	272 210 \$	256 398 \$
Autres	312 577	300 642
	584 787 \$	557 040 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

10. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2018	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2019
Terrains	1 621 588 \$	–	–	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	3 349 732	361 053	–	3 710 785
Bâtiments	88 724 782	6 346 685	–	95 071 467
Mobiliers et équipements	7 864 425	608 978	(470 362)	8 003 041
Véhicules	194 819	37 900	(37 067)	195 652
Améliorations locatives	1 176 980	168 241	–	1 345 221
Immobilisations louées	254 793	–	–	254 793
Total	95 512 967 \$	7 522 857	\$ (507 429)	\$ 110 202 547 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2018	Amortissements	Dispositions radiations et ajustements	Solde au 31 août 2019
Aménagements des terrains	1 502 362 \$	241 981	–	1 744 343 \$
Bâtiments	33 243 428	2 396 000	–	35 639 428
Mobiliers et équipements	4 655 820	769 252	(470 362)	4 954 710
Véhicules	152 836	28 578	(37 067)	144 347
Améliorations locatives	156 064	153 173	–	309 237
Immobilisations louées	254 793	–	–	254 793
Total	39 965 303 \$	3 588 984	\$ (507 429)	\$ 43 046 858 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2018	Valeur comptable nette 31 août 2019
Terrains	1 621 588 \$	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	1 847 370	1 966 442
Bâtiments	55 481 354	59 432 039
Mobiliers et équipements	3 208 605	3 048 331
Véhicules	41 983	51 305
Améliorations locatives	1 020 916	1 035 984
Immobilisations louées	–	–
Total	63 221 816 \$	\$ 67 155 689 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

11. Surplus accumulé :

	2019	2018
Surplus :		
Aux fins de conformité – Non affecté		
Fonds de roulement	4 436 778 \$	4 623 580 \$
Aux fins de conformité – affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	171 585
Fonctionnement des écoles	109 682	401 194
Projets d'immobilisations engagés	3 600 507	2 446 266
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	426 734	433 106
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(125 884)	(174 712)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 621 588	1 621 588
Autres	(319 235)	(334 747)
Surplus accumulé	9 921 755 \$	9 187 860 \$

12. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2019	Résultats 2019	Résultats 2018
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	39 877 361 \$	40 679 405 \$	38 210 578 \$
Avantages sociaux	6 630 753	7 165 278	6 453 838
Perfectionnement du personnel	208 836	362 074	274 530
Fournitures et services	5 695 707	6 320 780	6 003 401
Intérêts	1 168 685	1 158 350	1 200 578
Dépenses de location	21 400	23 899	140 690
Frais et services contractuels	5 512 926	5 508 422	5 249 517
Autres	2 006 779	1 676 746	865 277
Amortissement des immobilisations	3 847 280	3 588 996	3 420 596
Activités financées par les écoles	1 150 000	1 226 667	1 223 259
	66 119 727 \$	67 710 617 \$	63 042 264 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

13. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 45 232 \$ (2018 – 44 388 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

14. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être demandé à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

15. Avantages sociaux futurs :

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1^{er} janvier 2019, les taux de cotisation des employés ont maintenu à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1^{er} janvier 2018 – 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, le Conseil a cotisé 1 074 903 \$ (2018 – 911 048 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

15. Avantages sociaux futurs (suite) :

Autres avantages sociaux futurs des employés :

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

16. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

17. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 9,25 % (2018 – 8,96 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2019.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

17. Consortium du transport (suite) :

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greystone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 7,7 % (2018 – 4,34 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2019.

18. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de 2018 ont été redistribués afin de conformer avec la présentation adoptée en 2019.